



Journées régionales de formation des personnels des **SESSAD** (SESSAD, SESSD, SSAD, SAFEP, SSEFIS, SAAAIS)

Les 24 et 25 novembre 2011
Au Palais des Arts de Vannes

famille

milieu ordinaire

soins

socialisation

Les SESSAD, un soutien au parcours de l'enfant

scolarisation

éducation

loisirs

L'accès à la participation à la vie sociale pour l'enfant, l'adolescent ou le jeune adulte en situation de handicap, constitue l'enjeu majeur de la loi de 2005-102. Elément de compensation du handicap, les services médico-sociaux que sont les SESSAD, SESSD, SSAD, SSEFIS, SAAAIS, SAFEP, par le soutien adapté apporté dans les lieux de vie de l'enfant, sont des acteurs essentiels du processus d'inclusion en milieu ordinaire.

A la logique catégorielle et segmentée construite autour des déficiences se substitue peu à peu la logique d'accompagnement de parcours de vie singuliers prenant en compte l'environnement. L'enjeu étant alors de pouvoir mobiliser et coordonner sur un territoire les ressources nécessaires pour répondre aux besoins spécifiques de la situation de handicap. Dans ce contexte, les SESSAD ont un rôle central à jouer. En effet, le soutien apporté par les SESSAD s'exerce aussi bien en direction de l'enfant et de sa famille qu'**en direction de son environnement**, dans divers lieux (domicile familial, lieux de socialisation, locaux du SESSAD, locaux mis à disposition ...) et de **manière multimodale** (interventions individuelles et/ou collectives). Le soutien se situe à l'interface entre l'utilisateur et les différents acteurs impliqués dans le parcours de l'enfant (structures petite enfance, écoles, centres de formation, soins, centres de loisirs, services sociaux, ...).

Un des enjeux de ces journées sera de valoriser le rôle des SESSAD dans la **continuité des parcours** des enfants handicapés, que ce soit :

- avant l'admission au SESSAD (émergence de la demande des familles, liste d'attente, admission, ...),
- au cours de l'accompagnement (coordonner les différents acteurs du parcours, être garants de sa cohérence)
- ou encore dans l'après (fin de prise en charge, passage de relais, continuité de parcours, ...).

Il s'agira également de souligner l'importance de la temporalité (cheminement des familles, temps « administratifs » de la MDPH, attente avant admission, ...).

Droits des usagers, droit commun, participation sociale, continuité de parcours, continuité des soins, territoire, partenariat, coordination, ... autant de mots-clés qui permettront de réinterroger les pratiques des SESSAD lors de ces journées.



Pré-programme

Jeudi 24 novembre

9 h 00	Accueil des participants. Emargement individuel
9 h 30	Ouverture des Journées régionales ● Anne-Yvonne EVEN, Directrice-adjointe du département de l'offre médico-sociale, ARS Bretagne
9 h 45	Accompagnement de parcours : le point de vue de parents d'enfants accompagnés par un SESSAD
10 h 45	Pause
11 h 00	Accompagnement, reconnaissances sociales et parcours de vie ● Serge EBERSOLD, responsable du département recherche de l'INSHEA ¹
12 h 30	Déjeuner
14 h 00	La coopération entre les acteurs intervenant auprès de l'enfant ● Témoignage de pratiques partenariales entre SESSAD et acteurs de la participation sociale, des loisirs, du soin et de la scolarisation
15 h 15	Pause
15 h 30	« L'Accompagnement des jeunes en situation de handicap par les SESSAD », les Recommandations de Bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM ● Anne VEBER, responsable de projet, ANESM Discutants : Jean-Luc HERRY, Président de l'Association régionale des SESSAD ; professionnels de SESSAD ; un représentant de familles ; Maria Squillante, pédopsychiatre, centre Winnicott, C.H.U. de Brest ; Madame PIERRE, MDA 56 ; un représentant de l'Education Nationale.
17 h 30	Fin des travaux

Vendredi 25 novembre

8 h 30	Accueil des participants. Emargement individuel
9 h 00	Ateliers (7 ateliers au choix)
10 h 30	Pause
10 h 45	Ateliers (Réplique des ateliers)
12 h 30	Déjeuner
14 h 00	Faire ou faire avec : comment répondre aux besoins individuels sur un territoire ? ● Débat à partir d'illustrations d'organisation de réponses mises en œuvre par le CAMSP Horizons à Saint-Brieuc, le SAMSAH ADAPEI 22, le SESSAD Les Bruyères à Ploërmel et le SESSAD APF de Plescop.
15 h 15	Pause
15 h 30	Territoire, polyvalence, dispositif (titre provisoire) ● Marc Chavey, éducateur spécialisé, Docteur en sociologie, ex-directeur général d'association médico-sociale, médiateur MDPH, habilité ANESM
16 h 30	Clôture des journées

Ateliers :

1. De la notification à l'admission : la « gestion » et l'accompagnement de l'attente
2. Les fins de prise en charge : quels critères, quel accompagnement auprès des jeunes et de leurs familles ?
3. La mission de soutien à la scolarisation en SESSAD
4. La contribution des SESSAD à l'accès à la participation sociale, à la citoyenneté et aux loisirs
5. Les SESSAD et l'accompagnement au projet socioprofessionnel
6. Les lieux d'intervention : quels espaces pour quels objectifs d'intervention ?
7. La dimension collective des interventions des SESSAD : quelles finalités des groupes

¹ Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés

Présentation des ateliers

1

De la notification à l'admission :

la « gestion » et l'accompagnement de l'attente

Référent : Brigitte CHAREYRE, SESSAD Arc-en-Ciel, Morlaix

Au cours des dernières années, les SESSAD ont été amenés à prolonger l'accompagnement de certains jeunes, en raison du développement des ULIS et notamment des ULIS pro mais aussi faute de places disponibles en établissement (accompagnement par défaut). Ainsi, les sorties de SESSAD sont été moins fréquentes et plus tardives. Parallèlement, on constate une augmentation considérable des notifications vers ces services, générant des listes d'attente de plus en plus importantes.

Diverses pratiques autour des notifications et des gestions des listes d'attente sont repérées : *transmission ou non de la notification SESSAD par la CDA aux SESSAD concernés ; Enregistrement dès réception de la notification de la CDAPH ou prise de contact préalable avec la famille pour confirmer l'inscription de la demande d'accompagnement ; Entretien ou non avec la famille pour proposer des solutions en attendant ; Mise à jour annuelle de cette liste en contactant la famille afin de mettre à jour la situation du jeune ; ...*

Ces délais d'attente posent la question de la continuité des soins, notamment pour les prises en charge précoce.

Pendant cette attente, des parents s'orientent vers d'autres solutions de type AVS et/ou suivis libéraux. Cette solution montre le plus souvent qu'elle ne remplace pas un accompagnement global de soins même si certaines familles la retiendront finalement comme choix.

Comment les SESSAD gèrent-ils les notifications et les demandes des familles ? Des critères d'admission sont-ils définis pour prioriser les demandes d'accompagnement ? quelles sont les obligations de réponses ? Quelles sont les articulations avec les autres SESSAD par secteur ? Y a-t-il des liens, des complémentarités avec les réseaux de soins quand ils existent, si non avec les libéraux ? ... Cet atelier permettra d'interroger et confronter les pratiques actuelles face à ces listes d'attentes.

2

Les fins de prise en charge : quels critères ? quel accompagnement auprès des jeunes et de leurs familles à la sortie du SESSAD ?

Référents : Michel FORGET, SESSAD la Passagère, St Malo et
 Béatrice THIBAUT, CHM Plérin

Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM en matière « d'accompagnement des jeunes en situation de handicap par les services d'éducation spéciale et de soins à domicile » viennent opportunément rappeler la nécessité de préparer la fin de l'accompagnement. Il souligne la question particulièrement sensible du « passage de relais » et fait apparaître un double enjeu :

- faire en sorte que les équipes de SESSAD puissent mieux anticiper et travailler sur ces périodes « à risque » qui constituent aussi des opportunités (cf. périodes critiques du passage à l'adolescence et à l'âge adulte).
- gérer la fin de l'accompagnement par le SESSAD sans négliger certaines étapes et craindre des retours en arrière.

Le texte fait également référence à l'obligation de suivi pendant une période maximum de trois ans.

Le développement de la scolarisation en milieu ordinaire interroge les besoins et les possibilités d'accompagnement du jeune tout au long de son parcours de scolarisation. Or, avec la pression exercée sur les services par le nombre important d'enfants et d'adolescents en liste d'attente, la poursuite de l'accompagnement « au long court » est remise en question. La décision de mettre fin à une « prise en charge » vient questionner le projet individualisé d'accompagnement, le projet du service (et notamment les critères de fin d'accompagnement) et le réseau de partenaires sur un territoire.

Au delà d'une orientation « après SESSAD » et au delà d'une « simple » question d'agrément, comment les équipes travaillent-elles pour tuer les passages de relais et pour aménager l'accompagnement dans la gestion de l'attente de ce relais ? Quels protocoles sont mis en place ? Quels partenaires sont sollicités ?

3

La mission de soutien à la scolarisation

Référents : Jean-Luc HERRY, SESSAD Henri Matisse, Rennes et Rachel SANCHEZ, SSEFIS Centre Jacques Cartier, St Brieuc

« Le soutien à l'intégration scolaire » constitue une des missions des SESSAD. Avec la parution des Recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM sur l'accompagnement des jeunes en situation de handicap par les SESSAD, il nous paraît important, dans le cadre cet atelier, de nous interroger sur les modalités de contribution des SESSAD à cette inclusion scolaire en rappelant que la « scolarisation renvoie aux apprentissages et à l'accès au socle commun de connaissances, ainsi qu'à l'intégration à la communauté scolaire, puis à la communauté professionnelle »¹.

*L'inclusion scolaire d'un jeune en situation de handicap est conditionnée par la cohésion entre les dispositifs médico-sociaux et l'établissement scolaire ordinaire. La connaissance mutuelle du rôle de chacun est déterminante.*²

Que peut-on entendre par « bonne collaboration », conditions d'une « bonne scolarisation » du jeune ? Son parcours est déterminé par l'élaboration d'un Projet Personnalisé de Scolarisation qui ne peut être en concurrence avec le Projet Individuel d'Accompagnement, mis en œuvre par le service de soins. Le rôle de l'enseignant référent, qui doit être le garant de la cohérence entre ces deux projets, sera donc déterminant dans la mise en œuvre du projet global.

L'information, la sensibilisation au handicap du jeune pour les professionnels qui l'accueillent, mais aussi pour les autres jeunes de la classe peut contribuer à une meilleure acceptation de cet élève différent et à sa socialisation. Quand proposer l'information ? Comment ? Dans quel cadre juridique ? Avec quelles obligations pour les professionnels qui accueillent le jeune ?

L'évaluation des apprentissages et des connaissances est un élément important pour l'Education Nationale qui utilise des outils peu adaptés aux jeunes en situations de handicap. Pour autant, comment avoir une réelle évaluation du niveau scolaire des jeunes suivis par nos services ? Quelles réflexions peut-on amener pour mettre en évidence le potentiel global du jeune avec un autre éclairage que celui des apprentissages purement scolaires ?

Voilà quelques-unes des questions que nous vous proposons d'aborder au cours de nos échanges. Si possible, nous essaierons de dégager des pistes de réflexions et d'actions concrètes, que nous pourrions mettre en œuvre au quotidien dans les situations d'inclusion scolaire que nous accompagnons.

¹ Note de cadrage de RBPP SESSAD de l'ANESM

² Décret du 2 avril 2009 relatif à la scolarisation des enfants et des adolescents handicapés et à la coopération entre les établissements scolaires et les établissements et services médico-sociaux

Présentation des ateliers (suite)

4

La contribution des SESSAD à l'accès à la participation sociale, à la citoyenneté et aux loisirs

Référents : Céline TILLON, SESSAD Alizés, St-Brieuc
 Xavier DEBROISE, SESSAD Kerveiza, Rennes

L'accès à la participation à la vie de la cité et la participation à la vie en société pour l'enfant, l'adolescent ou le jeune adulte en situation de handicap, constitue l'enjeu majeur de la loi de 2005-102.

Pour un Sessad, accompagner la socialisation d'un jeune handicapé, c'est l'accompagner dans le développement de ses relations aux autres, dans des interactions avec des milieux de vie et d'activité non spécialisés, et plus largement dans sa vie sociale aux différents âges et la préparation de sa vie d'adulte, professionnelle notamment. Qu'en est-il de l'appartenance des jeunes en situation de handicap à la vie du quartier, à la structure d'accueil petite enfance ou au centre de loisirs ou de vacances ou encore au club de sport ou d'activité artistique ?

Force est de constater au travers de nos expériences ou des études réalisées sur l'accès des enfants handicapés aux structures d'accueil collectif et de loisirs, que cette inclusion reste faible et fragile.

Les SESSAD, de part leur mission et modalités d'intervention, apparaissent comme des acteurs incontournables de cette inclusion sociale. Ainsi, que ce soit par l'activation d'un réseau de professionnels (dans et en dehors du service), par la médiatisation des rapports entre les jeunes et leur environnement ou encore par l'étayage et l'action pour faire évoluer ces milieux pour les rendre accessibles (accueil, accessibilité, information sur le, les handicaps), les SESSAD soutiennent cette inclusion sociale.

Cet atelier aura comme objectif de mettre en lumière comment les SESSAD contribuent à favoriser l'accès à la participation sociale, aux loisirs et à la culture.

Les SESSAD et l'accompagnement au projet socioprofessionnel

Référent : Philippe CHARDONNEL et Christophe HINGOUET, SESSAD Les Ajoncs d'Or, Montfort S/Meu

Dans les collèges et lycées, les dispositifs d'inclusion scolaire postulent à une orientation professionnelle des adolescents et jeunes majeurs à partir des ressources de droit commun. Si l'inclusion scolaire est une réussite pour ces jeunes, les établissements scolaires peinent aujourd'hui à assurer leur mission pour favoriser leur insertion sociale par la voie professionnelle. L'accès à la formation se traduit le plus souvent par des orientations vers le secteur médico-social, amenant les jeunes dans un moment d'indétermination sociale entre milieu ordinaire et secteur protégé. Il est donc nécessaire d'étudier les modalités nécessaires à la mise en place d'un parcours d'orientation concerté soutenant au développement du projet professionnel, en définissant des outils communs.

Dans un souci de construction de logiques communes d'action et d'intervention, l'association régionale SESSAD a mené une analyse des besoins nécessaires à formaliser la mise en place d'une méthodologie d'intervention des professionnels du SESSAD en charge de ce suivi. L'accompagnement à l'orientation se présente comme une dimension importante de l'action éducative à mener par les SESSAD. Il s'inscrit dans un processus continu, engagé dès les premières années du collège.

Une insertion professionnelle réussie implique la mise en place d'un parcours en différentes étapes, élaboré selon les situations de chaque jeune en tenant compte en premier lieu de ses ressources propres.

Au travers de la présentation du guide d'accompagnement à l'orientation du jeune vers une formation professionnelle formalisé par le groupe de travail de l'association régionale SESSAD, il s'agira lors de cet atelier de s'interroger sur les points suivants :

- A partir de quel moment doit se poser la question de l'orientation professionnelle ?
- Quels accès possibles à une formation qualifiante dans un cadre de droits communs ?
- Quelles complémentarités les SESSAD doivent présenter avec les organismes de formations ? Rôles et Missions de chacun
- Quels outils à construire pour aider le jeune à se construire dans ce parcours d'élaboration ?

5

Présentation des ateliers (suite)

6

Les lieux d'intervention : quels espaces pour quels objectifs d'intervention ?

Référents : Loïc LIVENNAIS, SAAAI Gabriel DESHAYES et
 Patrick MOUNIER, SESSAD ITEP Bas Landry, Rennes

« La loi engage ainsi la société et notamment l'ensemble des acteurs concernés par l'enfance et la jeunesse, dans un processus d'inclusion sociale et éducative des jeunes en situation de handicap »¹. Ce cadre d'action conforte les pratiques d'intervention et d'accompagnement en milieu de vie ordinaire dans des lieux multiples.

Pour les SESSAD, la question de la diversité des lieux d'interventions des SESSAD en fonction des objectifs à atteindre doit donc être pensée en fonction de ce qui fait sens pour l'usager, mais également du sens que les équipes y donnent.

Il existe des résistances pour l'intervention au domicile, pourquoi ? L'habitat est le lieu du privé et de l'intime, comment travailler avec l'enfant sous le regard du parent ?

Le lieu adapté, accessible, pensé par le professionnel comme lieu de soin, d'éducation, de réadaptation, dans les locaux du SESSAD est-il encore un lieu qui fait sens ?

Que dire de l'intervention de médiation pédagogique spécialisée dans un espace restreint au fond de la classe ? Des regroupements au service auxquels participent toujours ou presque les mêmes jeunes ? Du manque d'espaces dédiés à autre chose que le scolaire dans les établissements scolaires ?

Quelles sont les conditions à mettre en œuvre pour cadrer les interventions et les faciliter : au domicile familial, dans les lieux d'accueil de la petite enfance, au sein des établissements scolaires, des lieux de loisirs... ?

Comment le SESSAD mobilise les ressources du territoire ?

Quels outils peuvent faciliter et clarifier la coopération au quotidien avec les partenaires ?

¹ L'accompagnement des jeunes en situation de handicap par les SESSAD. Recommandations de Bonnes pratiques professionnelles. ANESM

La dimension collective des interventions des SESSAD : quelles finalités des groupes proposés en SESSAD ?

Référents : Jocelyne LE BORGNE, SESSAD Autisme, Brest et
 Sylviane MICHOT, SESSAD du Scorff, Lanester

Les SESSAD développent la dimension collective des interventions auprès des enfants et/ adolescents sous tous ses aspects : éducatifs, thérapeutiques ou rééducatifs. L'importance du travail de groupe peut paraître paradoxal dans le cadre d'un service ayant comme mission l'inclusion individuelle. Si la dimension collective a été historiquement pensée par certains SESSAD par une intervention des professionnels au sein de CLIS ou ULIS, aujourd'hui elle semble beaucoup plus protéiforme, en réponse à des situations complexes.

Quelle que soit leur situation de handicap, les enfants/adolescents accueillis dans un SESSAD ont majoritairement des troubles de la relation ; le groupe permet l'exploration des possibilités au-delà des limites de la relation individuelle dans l'interaction avec ses pairs ; il leur ouvre également des espaces formels de rencontres avec des enfants/adolescents de structures et établissements ordinaires ou spécialisés.

Pour amener un partage d'expériences, il nous semble nécessaire de s'interroger ensemble :

Qu'entend-t-on par groupe ? Quelles sont ses fonctions et conditions ? Identifions-nous un préalable à ce travail ? Quelles en sont les indications ? Quels peuvent être les supports proposés ? Comment est pensée l'animation, avec un professionnel, en binôme ?

Dans quels milieux peuvent-ils être constitués ? au SESSAD, dans des lieux de droit commun ? En intégrant des activités de droit commun existantes ? Comment organiser les temps nécessaires de préparation et de bilans.

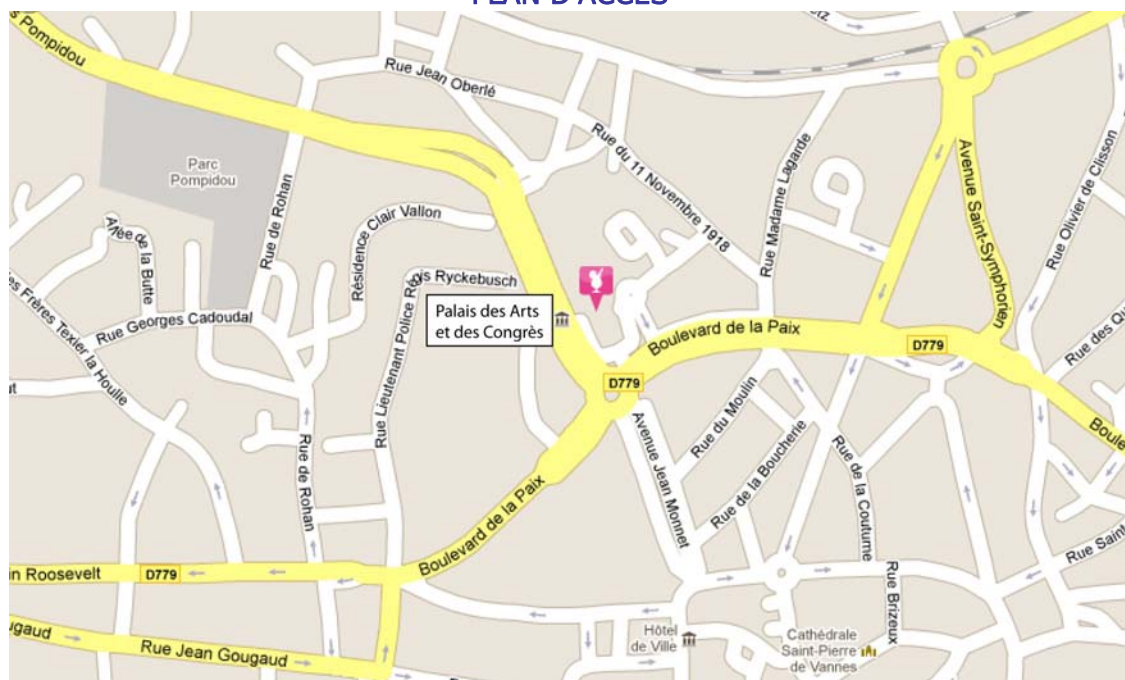
L'enfant et/ou l'adolescent est-il suffisamment équipé pour ces expériences in vivo ? A-t-il besoin d'expériences préalables avec un soutien de professionnel ?

Enfin comment la dimension collective se lie avec les actions individuelles proposées dans un projet d'inclusion ?

7

Renseignements et inscriptions

PLAN D'ACCES



Palais des Arts à 300 m du Centre Ville

Lorient en direction de Vannes : ---> Sortie : Pontivy – Vannes Centre Ville

Nantes en direction de Vannes : ---> Sortie : Pontivy – Vannes Centre Ville

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

LIEU DE FORMATION

Palais des Arts et des Congrès – PAC

Place de Bretagne - BP 509

56019 Vannes Cedex

Tél. : 02 97 01 62 00

TARIF DES INSCRIPTIONS PAR

ETABLISSEMENT :

● Tarif services non adhérents au CREAi de Bretagne :

- 1^{ère} inscription : 264 €. repas inclus
- 2^e inscription : 264 € repas inclus
- à partir de la 3^e inscription : 220 € repas inclus

● Tarif services adhérents au CREAi de Bretagne :

- 1^{ère} inscription : 220 € repas inclus
- 2^e inscription : 220 € repas inclus
- à partir de la 3^e inscription : 175 € repas inclus

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 10/11/2011

Seules les inscriptions accompagnées du règlement ou de l'avis d'engagement administratif pourront être traitées.



CREAi de Bretagne

2 B, rue du Pâtis Tatelin - CS 60615
35706 RENNES cedex 7

Tél. 02.99.38.04.14 - Fax. 02.99.63.41.87

E-mail : creaibretagne@cegetel.net

Site : www.creai-bretagne.org

N° d'enregistrement formation continue :
53.35.01613.35

Contact hébergement : Office du Tourisme de Vannes - Quai Eric Tabarly 56000 Vannes – Tél. 08 25 13 56 10

www.tourisme-vannes.com



8^e Journées régionales de formation des personnels des **SESSAD** (SESSAD, SESSD, SSAD, SAFEP, SSEFIS, SAAAIS)
Les SESSAD, un soutien au parcours de l'enfant.
24 - 25 novembre 2011, Palais des Arts de Vannes

BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner au

CREAI de Bretagne

Date limite d'inscription : 10 novembre 2011

2 B, Rue du Pâtis Tatelin
CS 60615 – 35706 RENNES cedex 7
Tél. 02.99.38.04.14 – Fax. 02.99.63.41.87

N° d'enregistrement formation continue : 53.35.01613.35

Etablissement.....

Adresse.....

Tél.....Fax.....E-mail.....

Pour une meilleure organisation, n'oubliez pas de nous adresser également le bon d'inscription dans les ateliers (Cf. au verso)

	Nom des participants	Prénom	Fonction	Tarif non adhérents	Tarif adhérents
1				264 €. *	220 €.
2				264 €. *	220 €.
3				220 €. *	175 €.
4				220 €. *	175 €.
5				220 €. *	175 €.
6				220 €. *	175 €.
* les 2 déjeuners sont inclus				Montant du règlement	

Tarif des inscriptions pour les 2 journées (frais de repas inclus)

● **Tarif services non adhérents au CREAI de Bretagne :**

- 1^{ère} inscription : 264 €. repas inclus
- 2^e inscription : 264 € repas inclus
- à partir de la 3^e inscription : 220 € repas inclus

● **Tarif services adhérents au CREAI de Bretagne :**

- 1^{ère} inscription : 220 € repas inclus
- 2^e inscription : 220 € repas inclus
- à partir de la 3^e inscription : 175 € repas inclus

Seules les inscriptions accompagnées du règlement ou de l'avis d'engagement administratif seront retenues, par ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles.

REGLEMENT (à l'ordre du CREAI de Bretagne)

☐ par chèque ci-joint ☐ par virement **DOMICILIATION BANCAIRE** : Crédit Mutuel de Bretagne - Agence de Rennes Maurepas
CODE BANQUE : 15589 **CODE GUICHET** : 35 197 **N° de compte** : 01229392143 **CLE RIB** : 43

- Souhaitez-vous une convention de formation ? ☐ OUI ☐ NON
- Souhaitez-vous une facture acquittée ? ☐ OUI ☐ NON
- Souhaitez-vous une attestation de présence ? ☐ OUI ☐ NON

Annulation : seule une annulation signifiée à l'adresse du CREAI de Bretagne avant le 18 novembre 2011 entraînera le remboursement des sommes versées déduction faite de 40 €. par participant (frais administratifs et de dossier). Après cette date, les demandes d'annulation ne seront plus prises en compte, le montant des frais d'inscriptions restera dû.

Date :

Signature du Directeur,
Cachet de l'établissement

INSCRIPTION dans les ATELIERS

Bulletin à retourner au **CREAI de Bretagne** 2 B, Rue du Pâtis Tatelin - CS 60615 – 35706 RENNES cedex7 –
Fax. 02.99.63.41.87. **Pour le choix des ateliers, priorité aux participants inscrits avant le 10 novembre.**

Nom de votre l'ETABLISSEMENT : _____

CODE POSTAL : _____ Ville : _____

Les ateliers se répètent de 9 h à 10 h 30 et de 10 h 45 à 12 h 30, c'est pourquoi nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer 2 choix pour chaque personne en inscrivant les noms des participants dans les colonnes ci-dessous.

N°	Intitulé des ateliers	Indiquer ci-dessous le nom des participants 9 h à 10 h 30	Indiquer ci-dessous le nom des participants 10 h 45 à 12 h 30
1	De la notification à l'admission : la « gestion » et l'accompagnement de l'attente	- - -	- - -
2	Les fins de prise en charge : quels critères ? quel accompagnement auprès des jeunes et de leurs familles ?	- - -	- - -
3	La mission de soutien à la scolarisation	- - -	- - -
4	La contribution des SESSAD à l'accès à la participation sociale, à la citoyenneté et aux loisirs	- - -	- - -
5	Les SESSAD et l'accompagnement au projet socioprofessionnel	- - -	- - -
6	Les lieux d'intervention : quels espaces pour quels objectifs d'intervention ?	- - -	- - -
7	La dimension collective des interventions des SESSAD : quelles finalités des groupes proposés en SESSAD ?	- - -	- - -